



Dans le cadre de Partir en livre 2024

RÈGLEMENT

Challenge Bookface

Du 2 avril au 30 mai 2024

Article 1. Objet du challenge

La Communauté de communes des Terres du Lauragais propose un challenge Bookface du **2 avril au 30 mai 2024** en partenariat avec le réseau des bibliothèques et médiathèques municipales de son territoire. Il s'inscrit dans le cadre du festival national du livre pour la jeunesse, **Partir en livre**, prévu du 19 juin au 21 juillet 2024 dont la 10^{ème} édition est dédiée aux sports et jeux.

Il s'agit d'un challenge qui consiste à réaliser une **photo illusion** en utilisant des couvertures de livres, de revues, de CD, de vinyles... disponibles dans les bibliothèques du réseau. Pour réaliser ce portrait, il suffit de placer la couverture du support choisi devant son visage pour créer cette illusion d'optique.

Pour une photo réussie, il faut veiller à bien prendre en considération les proportions, jouer avec les couleurs des vêtements et l'arrière-plan.

Les photos devront être prises obligatoirement dans les bibliothèques du réseau : Avignonet-Lauragais, Bourg-Saint-Bernard, Calmont, Caraman, Gardouch, Lanta, Loubens-Lauragais, Montclar-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Nailloux, Préserville, Rieumajou, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Villefranche-de-Lauragais et Villenouvelle. Elles pourront vous aider et conseiller pour prendre le meilleur cliché.

Après sélection d'un jury, les meilleures photos seront récompensées par des prix (chèque-lire). Elles seront diffusées **du 19 juin au 21 juillet 2024** sur la page Facebook et le site de la communauté de communes www.terres-du-lauragais.fr.

Article 2. Condition de participation

La participation est **gratuite** et ouverte aux **adolescents** niveau collège et lycée. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale signée.

Article 3. Modalités de participation

Les participants devront envoyer, **avant le jeudi 30 mai 2024 (minuit)**, par mail à bookface@terres-du-lauragais.fr :

- La ou les photos Bookface (format .jpeg, .jpg, .png)
- le bulletin d'inscription dûment rempli

Attention, tout participant s'engage à envoyer une photo Bookface ne portant pas atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques et morales.

La participation à ce concours implique l'acceptation **sans réserve du présent règlement** ainsi que les **décisions du jury**.

4- Attribution des prix

Un jury, composé de responsables de bibliothèques et médiathèques municipales et d'animateurs du service intercommunal enfance-jeunesse, sélectionnera les photos gagnantes sur la qualité de la prise de vue et l'originalité.

- **Prix de 60 €** hors thématique
- **Prix de 100 €** thématique Sports et jeux (Partir en livre - édition 2024)

Les chèques-lire pourront être utilisés dans les librairies et librairie-papeterie partenaires du territoire : Librairie Mille collines (Villeneuve), librairie Détours (Nailloux), librairie-papeterie EJE (Villefranche de Lauragais).

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.

5- Droit à l'image

La participation au concours vaut acceptation pour chaque lauréat ou de son représentant légal l'autorisation

- . de diffuser son nom et sa photo Bookface sur la page Facebook et le site de la communauté de communes du 19 juin au 21 juillet 2024 dans le cadre de Partir en livre,
- . de reproduire la photo Bookface sur les supports de communication de la communauté de communes et des bibliothèques partenaires (affiches, dépliants, insertion presse, rapport d'activités...)

Article 6. Annulation

La Communauté de communes de Terres du Lauragais se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un trop faible nombre de participants. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucune cas l'objet d'une compensation quelconque.